

# Païement Pour Service Environnementaux (PSE)

Bilan de campagne 2019 sur le territoire Tarn Sud  
Prospectives 2020



## BILAN DE CAMPAGNE PSE 2019:

Le **territoire Tarn Sud** a été l'un des 20 territoires retenus par l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour la mise en œuvre des **Païements pour Services Environnementaux**.

L'objectif est d'expérimenter une nouvelle forme de soutien à l'agriculture basée sur la reconnaissance des services qu'elle rend à la société en matière de protection de l'eau et de la biodiversité.

Le travail a été intense entre octobre et décembre 2019 pour mettre en œuvre sur le terrain ce nouveau dispositif, encore au stade expérimental.

**Quelques chiffres** pour notre territoire :

**22 diagnostics** d'exploitation réalisés :  
13 exploitations agricoles bénéficiaires.



**Note moyenne de 22/30**  
par exploitation.

**919 ha de SAU** concernées.



Environ **69000 € d'aides**  
versées au titre de la  
campagne 2019.

Le montant du PSE est au prorata de la note obtenue lors de l'audit. Cette note sur 30 est calculée sur la base de trois indicateurs :

**Indicateur 1:** La présence de prairies, la diversité de culture et les couverts végétaux (assolement).

**Indicateur 2:** L'extensification de partiques agricoles (IFT des cultures, fertilisation minérale azotée des prairies).

**Indicateur 3:** La présence d'infrastructures agroécologiques (haies, lisière de bois, prairies humides et étang).



Philippe POINTENAU

05.67.69.69.69



AGENCE DE L'EAU  
ADOUR-GARONNE  
ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTERE  
DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Laurent RENE

05.61.36.37.38



Sophie GALAUP LEBROU

05.63.50.14.32

## PROSPECTIVES 2020:

Après cette première année d'expérimentation des PSE, l'Agence de l'eau poursuit le déploiement du dispositif en confirmant les territoires retenus en 2019.

Quelques évolutions viennent cependant modifier le dispositif initial, en voici les principales :

- Suppression de la règle des « minimis » remplacée par un plafonnement à 60 ha pour une exploitation individuelle, soit 9 000 € max pour 30 points PSE (60ha x 30pts x 5€).  
Application de la transparence jusqu'à 3 associés = 27 000 € max.
- Réévaluation tous les ans du niveau du PSE (surfaces, pratiques, note et montant recalculés).
- Confirmation du non cumul avec une MAE (CAB, MAB, MAEC).

Quelques autres éléments entrant dans le calcul varient également :

- Chargement max de 1,4 UGB/ha (y compris céréales autoconsommées et stockées sur l'exploitation).
- Prise en compte des infrastructures agroécologiques au-delà de 5% (4% en 2019).
- Obligation d'avoir 5 points minimum pour l'indicateur 1.

## ET MAINTENANT ?

L'expérimentation continue et c'est le moment d'organiser la campagne 2020.

### **Vous avez fait un diagnostic en 2019 :**

Votre auditeur vous recontactera pour actualiser votre diagnostic entre le 1er Aout et fin octobre 2020.

### **Vous n'avez pas fait de diagnostic en 2019...**

...et vous avez au moins 50% de votre SAU sur les communes de Puylaurens, Lacroizille, Soual, Cambounet sur Sor, Appelle, Saint-Germain-des-Près, Bertre.

Vous pouvez réaliser un pré-audit en ligne pour la campagne 2020 (<https://www.pse-adour-garonne.fr/login>) ou contacter un auditeur de votre choix.

## ENGAGES EN 2019, SOYEZ PRÊTS EN CAS DE CONTRÔLE !

Comme pour toutes les aides, un contrôle sera effectué par échantillonnage. Pour éviter tout désagrément, prévoyez notamment de :

- Garder à portée de main l'ensemble des documents ayant servi à la réalisation de l'audit 2019.
- Tenir à jour vos enregistrements des traitements phytosanitaires 2019-2020 (parcelles, surfaces traitées, nom exact du produit, dose exacte, ...)
- Tenir à jour vos enregistrements d'épandages, en particulier les engrais azotés minéraux sur prairies (quantités par parcelle).

Comme en 2019, retrouvez vos contacts auditeurs détaillés ci-après.



Jean-Baptiste Rivals - 07 77 07 48 39 -  
jb.rivals@tarn.chambagri.fr

Kevin Balaye - 06 88 68 08 62 -  
k.balaye@tarn.chambagri.fr



Claire JULIEN  
05.63.71.65.71  
cjulien@gt.cerfrance.fr